



Calendrier de paiement des frais de garde du 01/01/2024 au 29/12/2024

Période de garde	Date de paiement
01/01/2024 au 28/01/2024	01/02/2024
29/01 au 25/02/2024	29/02/2024
26/02 au 24/03/2024	28/03/2024
25/03 au 21/04/2024	25/04/2024
22/04 au 19/05/2024	23/05/2024
20/05 au 16/06/2024	20/06/2024
17/06 au 14/07/2024	18/07/2024
15/07 au 11/08/2024	15/08/2024
12/08 au 08/09/2024	12/09/2024
09/09 au 06/10/2024	10/10/2024
07/10 au 03/11/2024	07/11/2024
04/11 au 01/12/2024	05/12/2024
02/12 au 29/12/2024	02/01/2025

Frais de garde – 01/01/2024 = 9.10\$ par jour

Service de couches – 1.50 par jour.

Les frais de garde sont payables aux dates mentionnées sur le tableau de paiement

Il est possible que le mois de janvier présente une augmentation des frais de garde. Ceux-ci s'appliqueront sans modification aux ententes déjà signés.

MODE DE PAIEMENT (3 FAÇONS)

- **Par paiement pré autorisé**
 - Signer l'autorisation de prélever le montant de votre compte bancaire. Faire la demande du formulaire à Véronique ou Diane. Fournir un chèque spécimen.
- **Par chèque ou argent comptant**
- **Virement Interac**
 - lise.trepanier@cpelesfrimousses.com
 - Question : CPE
 - Réponse : frimousses

Vous devez signer à chaque 4 semaines des fiches d'assiduité, celles-ci vous seront transmis via l'application TIEMPO.

Vous recevrez un courriel d'invitation lors du premier envoi de vos fiches d'assiduité. Surveillez vos courriels et vérifiez vos indésirables en cas de non-réception. Les instructions pour créer votre compte v seront indiqués.